

AVENANT A CONVENTION OPERATIONNELLE n° 664

Entre :

D'une part,

La Commune de Seloncourt,

représentée par son maire en exercice, M. Daniel BUCHWALDER, régulièrement autorisé à signer la présente convention par décision en date du

dénommée ci-après "la COMMUNE DE SELONCOURT"

Et d'autre part,

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, situé 21 rue Pergaud à BESANCON (25000), représenté par son Directeur en exercice, Monsieur Charles MOUGEOT, régulièrement autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2010

dénoté ci-après "l'EPF"

Préambule

La COMMUNE DE SELONCOURT a souhaité maîtriser le foncier de l'opération intitulée :

«OAP rue neuve».

A cet effet, elle a sollicité, suivant convention opérationnelle en date du 28 janvier 2020, un portage par l'EPF, qui est ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement selon les modalités prévues avec la commune de SELONCOURT et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de SELONCOURT ou à tout opérateur désigné par elle.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par décision du Conseil d'Administration de l'EPF, et notamment par le règlement intérieur qu'il a adopté.

La commune de SELONCOURT a fait connaître son souhait d'étendre l'emprise du portage confié à l'EPF telle qu'elle avait été précisée dans la fiche de demande d'intervention annexée à la convention opérationnelle en date du 28 janvier 2020 et par conséquent le cout global de l'opération.

En conséquence, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1

La fiche de demande d'intervention concernant l'opération de portage demandée par la commune de MONTBÉLIARD à l'EPF est complétée comme suit :

Désignation des biens à acquérir

SELONCOURT (25)

Section	N° cadastral	Lieu dit	Surface à acquérir (en m²)	ZONAGE P.L.U
AN	204	Rue NEUVE	51	UB
AN	205	id	1 830	1AUb - UB
AN	206	id	1 299	1AUb
AN	230	id	2 393	1AUb
AN	241	id	264	UB
		TOTAL :	5 837	

CONDITIONS FINANCIERES :

Evaluation Domaine : /

Estimation globale : 150 000 €

Estimation tranche : 70 000 €

Veille : Non

Affectation pendant portage : réserve foncière

Durée de portage : 48 mois

Date prévisible de 1^{ère} acquisition PV : 2020

Date prévisible de fin d'acquisition : 2021

Est demeurée annexée au présent avenant la fiche de demande d'intervention précisant l'opération de portage et la désignation des biens à acquérir dans son intégralité (parcelles comprises dans la convention opérationnelle en date du 28 janvier 2020 et parcelles ajoutées aux termes du présent avenant) le règlement intérieur applicable, approuvé le 21 juin 2019.

Toutes les autres dispositions de la convention opérationnelle en date du 28 janvier 2020 demeurent inchangées.

Fait à Seloncourt
le 29 septembre 2020

en deux originaux,

Charles MOUGEOT
Directeur de l'EPF

Daniel BUCHWALDER
Maire de la commune de Seloncourt